Introduction

Cette étude contrastive porte sur le passage du prénom au nom commun. Couvrant la période du XII^e^ au XXI^e^ siècle, elle s'ouvre par un bouleversement majeur dans l'histoire de l'anthroponymie européenne, à savoir l'adoption progressive des noms de famille, processus extrêmement variable selon les régions et les couches sociales[1]. À partir du XII^e^ siècle, le système germanique à nom unique cède en effet la place à un système à double composante, si bien qu'il est justifié de parler de « prénom »[2] (*Vorname*) pour l'ensemble de la période. Il s'agira pour nous de dégager les principaux facteurs qui ont pu favoriser le passage du prénom au nom commun dans les deux langues, d'analyser les noms communs et les expressions concernés du point de vue formel et sémantique et de retracer les principales évolutions dans ce domaine.

Notre objet d'étude permet par ailleurs d'appréhender sous un angle privilégié deux aspects du changement linguistique :

1. Le premier a trait à la place centrale qu'occupe le prénom au sein de la catégorie des noms propres. Darmesteter le considère comme le « vrai nom » (1894 : 6, n. 1), voire le « nom propre par excellence » (1894 : 9). Pour Molino (1982 : 7), il constitue, avec le nom de famille, le « prototype du nom propre ». Ce statut privilégié s'explique d'une part par le fait que le prénom compte parmi les noms de personnes, que l'anthropocentrisme se plaît à élever au

1 Ce phénomène est apparu d'abord dans la noblesse avant de gagner les autres couches de la population. Pour plus d'informations sur l'histoire des noms de famille, nous renvoyons pour les pays de langue allemande à Schwarz (1949 : 58–74), Bach (1953 : 59–126), Fleischer (1968 : 85 sqq.), Kunze (2002 : 59–64), Gottschald (2006 : 45 sqq.), Seibicke (2008 : 178–203), Debus (2012 : 108–127) et Nübling *et al.* (2012 : 144–155), pour la France à Dauzat (1925 : 75–111, 1945 : 31–48), Baylon & Fabre (1982 : 166–180, 183 sqq.), Mulon (1994) et au petit fascicule de Guigot (2000).

2 Ce terme fut introduit dans le droit français suite à la laïcisation de l'état civil (loi de l'an II ; 1794), remplaçant ainsi officiellement celui de « nom de baptême » (*Taufname* ; cf. Brunot 1922 : 41, Coulmont 2011 : 7). Auparavant, il était employé uniquement pour désigner la première partie des noms des Romains de l'Antiquité (*praenomen*, *nomen*, *cognomen*). À noter que la position initiale du prénom est souvent invalidée par les pratiques administratives : les formulaires d'inscription, les pièces d'identité, les listes électorales etc. font apparaître en règle générale le nom de famille avant le prénom. Par ailleurs, cet ordre est fréquent à l'oral dans les parlers du sud de l'espace germanophone, notamment en bavarois : *Steinbauer-Sepp*, *Krüger-Lina* (Seibicke 1993b : 131 sq.).

rang de ‘modèle du nom propre’[3] (« Modell des Eigennamens » ; Trost 1938 : 220[4]) ou de « Npr [nom propre ; VB] le plus utilisé et le plus typique » (Siblot 1997 : 10), et de l’autre par le fait que, de tous les types de noms propres, le prénom est, comme nous le verrons, celui qui présente le plus haut degré de distinctivité formelle par rapport à la catégorie des noms communs. Vues sous cet angle, certaines questions liées au passage du nom propre au nom commun se posent avec une acuité particulière dans le domaine du prénom.

2. L’étude de la créativité lexicale du prénom permet de mettre en lumière l’impact des facteurs extralinguistiques sur le changement linguistique en France et en Allemagne, le choix du prénom étant étroitement lié aux changements historiques et socioculturels. Le prénom se caractérise en effet par sa double nature, à la fois individuelle et collective : individuelle puisque du point de vue de la pratique sociale, il permet d’individualiser l’enfant au sein du cercle familial[5] et qu’il résulte, contrairement au nom de famille, d’un choix des parents[6]. Collective puisque ce choix est à son tour déterminé par les normes en usage d’une époque, d’un lieu et d’un groupe social donnés. Le passage d’un prénom à la catégorie des noms communs peut donc témoigner d’opinions et de valeurs collectives. Cette double nature du prénom permet d’éclairer deux dimensions du changement linguistique dont la première, objectivante, considère le changement comme un ensemble de conséquences de faits sociaux, la seconde privilégiant le sujet (pré)nommant et son rapport au monde. Grâce à notre démarche contrastive portant sur le lexique d’une langue germanique et d’une langue romane, nous serons en mesure de mieux faire la part entre les changements attribuables aux faits systémiques et ceux liés aux facteurs socioculturels. Il va de soi que notre analyse ne prétend aucunement à l’exhaustivité.

---

3 Par la suite, nous aurons recours, selon l’usage, aux guillemets simples pour indiquer 1) les passages traduits (sauf indication contraire, par nos soins) dans le corps du texte, 2) la signification d’items et 3) l’emploi d’un mot ou d’une expression dans un sens non littéral.

4 Cette expression est reprise par Fleischer (1964 : 369, 1968 : 10).

5 Le prénom est donc le plus ‘propre’ des noms propres (« ureigener Individualname » ; Debus 1987 : 52).

6 On ne saurait surestimer l’influence de ce choix sur la construction identitaire de l’enfant. Pour plus d’informations sur la dimension psychologique et psychanalytique du (pré)nom, nous renvoyons à Katz (1964), Krien (1973 : 120–128), Vaxelaire (2005 : 655–665), Seibicke (2008 : 79–85) et Guéguen (2008). Les problèmes identitaires causés par le choix du prénom sont thématisés avec humour dans le film *Le prénom* (2011, réalisé par Alexandre de La Patellière), dans lequel le protagoniste annonce à ses proches qu’il envisage d’appeler son fils *Adolphe*.

Alors que l'emploi du prénom comme nom commun suscitait un vif intérêt chez les linguistes européens à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle[7], il est assez peu abordé dans la recherche actuelle. Très tôt, il devait attirer également l'attention des écrivains. Ainsi, dans son adaptation de *Gargantua* (*Geschichtklitterung* ; 1575), Johann Baptist Fischart (1546–1591) notait dans le style vigoureux qui était le sien :

> Les noms de baptême latins ne nous viennent-ils pas de païens ? Judas, le fils de Jacob, et Judas Maccabée devraient-ils être du domaine du mal parce que leur nom rappelle celui du traître Judas ? Le roi [à l'époque, Henri III (1551–1589) ; VB] ne devrait-il pas faire pendre haut et court tous les âniers en France au seul motif qu'ils nomment leurs ânes Henri[8], faire noyer tous les porchers allemands parce qu'ils appellent leurs cochons Heyntzlin [diminutif de *Heinrich* ; VB], envoyer au diable les jardiniers parce qu'ils donnent à une herbe le nom de Bon-Henri[9] et infliger à ses médecins le supplice de la noyade parce qu'ils appellent le rectum Grand-Henri. He, ça foutrait bien à tous une sale chiasse de peur ![10]

7 On citera notamment
- pour les langues scandinaves : les deux monographies de Hjelmqvist sur le suédois, l'une consacrée à l'emploi secondaire des noms de personnages bibliques (1901), l'autre à celui des prénoms et noms de famille (1903), les relevés de prénoms employés comme noms communs de Gigas (1892–96) et l'étude de Bertelsen (1911), tous deux portant sur le danois ;
- pour l'anglais : l'étude de Aronstein (1898) et les monographies de Reinius (1903) et Östberg (1905) ;
- pour les langues slaves : les remarques de Christiani (1913 : 323–328) ;
- pour les langues romanes : les travaux plus tardifs de Migliorini (1927), centré sur l'italien et le français, et de Faria (1943) sur le portugais.
  N'ayant pu consulter directement les ouvrages suédois et danois, faute de connaissance de ces langues, ni celui sur le portugais, auquel nous n'avons pas eu accès, nous avons pris connaissance des comptes rendus de Kahle (1902, 1903) sur Hjelmqvist (1901, 1903) et de González Muela (1944) et Guiter (1945) sur Faria (1943). Nous remercions Peter Andersen (Strasbourg) d'avoir consulté l'ouvrage de Bertelsen (1911). Les études portant entièrement ou en partie sur l'allemand et / ou le français, dont celles de Reinius (1903) et Migliorini (1927), sont présentées dans notre état de la recherche.

8 Emploi motivé, d'après Gillet (2013 : 28), par des raisons phoniques, le prénom restituant approximativement le braiment (*Han !*, *Hi !*, *Han !*).

9 Plus connu aujourd'hui sous le nom d'*épinard sauvage*.

10 Traduit par nos soins, texte original : « Sind nicht die heutige Latinische Tauffnamen von Heyden? Solt Judas Jacobs Sohn, unnd Judas Machabe darumb des ärger sein, dieweil der Verräter Judas also heißt? Wolt darumb der König inn Franckreich all Eseltreiber hencken, weil sie den Eseln Herri ruffen, unnd die Teutsche Seuhirten all ertrencken, weil sie die Seu Heyntzlin heissen, und die Gärtner dem Teuffel schencken, weil sie das Kraut Guten Heynrich nennen, und seine Artzet alle versencken, weil sie dem grossen Arsdarm Lang Heri sagen? Ey das müßt eim doch gar ein heissen Scheiß einjagen. » (Fischart 1891

À la même époque, Michel de Montaigne (1533–1592) relevait dans ses *Essais* (1580) l'emploi de prénoms populaires pour désigner les sots : « Chasque nation a quelques noms qui se prennent, ie ne sçay comment, en mauvaise part : & a nous Iean, Guillaume, Benoist » (Montaigne 1580 : 420). Estienne Pasquier (1529–1615) en avait parlé vingt ans plus tôt dans ses *Recherches de la France* : « Nous avons deux noms, desquels nous baptizons en commun propos ceux qu'estimons de peu d'effect, les nommans Ieans, ou Guillaumes. » (Pasquier 1621 [1560] : 784).

Le phénomène n'était alors nouveau ni dans l'une ni dans l'autre langue : le sens de 'traître' associé à *Judas* est attesté en français dès le XII^e^, en allemand dès le XIII^e^ siècle[11] et l'emploi de *Guillaume* et de *Jean* pour désigner un sot remonte au XV^e^ siècle, celui du diminutif *jehannot* étant attesté dès la fin du XIV^e^ siècle (TLFi[12]). Le cas de *Benoît*, issu du lat. *benedictus* ('béni'), est plus délicat, le sens péjoratif ayant pu être influencé par la formule biblique *Heureux les simples d'esprit* (FEW, s.v. *benedictus*)[13]. Aujourd'hui encore, certains mots et expressions témoignent de la présence du prénom dans le lexique des deux langues, comme le montrent les exemples contemporains *Stoffel* ('rustre, mufle'), *jean-foutre*, *Liese* ('femme') et *catin* ('prostituée'), *Veronika*/*véronique* ('plante à fleurs bleues') ou encore, dans le domaine culinaire, *strammer Max* et *madeleine*[14].

Le passage du prénom au nom commun est traditionnellement abordé dans les études consacrées à l'emploi du nom propre en tant que nom commun. Ce phénomène a été étudié dans la tradition rhétorique qui le désignait par le terme d'« antonomase », une « espèce de synecdoque, par laquelle on met un nom comun pour un nom propre, ou bien un nom propre pour un nom comun » selon la définition de Dumarsais (1730 : 107). Dans le premier cas de figure, « la persone ou la chose dont on parle excèle sur toutes celles qui peuvent être comprises

[1575] : 164 sq.). Nous remercions Odile Schneider-Mizony (Strasbourg) de nous avoir éclairé sur certains aspects linguistiques et culturels de cette époque.

11 En français, on le rencontre sous la plume du trouvère Benoît de Sainte-Maure (?-[?]1173) : « uns traïtre, uns Judas » (*Chronique des Ducs de Normandie*, 1175 ; TLFi), en allemand sous celle d'*Ulrich von Liechtenstein* (1200–1278) : « swelch man gên wîben alsô tuot, / der hât für wâr wol Jûdas muot, / sît er untriuwe an dem begât / der sich gar an sîn triuwe lât. » (*Der vrouwen buoch*, 1257 ; DW).

12 Par la suite, les renvois aux dictionnaires et lexiques apparaissent sous forme abrégée. On se reportera à la table des abréviations en début d'ouvrage.

13 Cet emploi se trouve par ailleurs attesté en alsacien sous la forme *Benz*/*Bënz*, issue de *Benedikt* (FEW) ou de *Bernhard* (ElsWB).

14 Afin de distinguer plus clairement les exemples donnés pour les deux langues, ceux tirés du français seront orthographiés avec la minuscule initiale, à l'exception des items dont le statut proprial fait l'objet d'un large consensus de la part des locuteurs (cf. les exemples sous 2.3.2, 2.3.3 et 2.3.5). Les équivalents formels et sémantiques sont séparés par une barre oblique (ex. *Judas*/*judas*).

sous le nom comun » (ex. *le Philosophe*, employé par les anciens pour désigner Aristote) ; dans le second, celui qui nous intéresse ici, « on fait entendre que celui dont on parle ressemble à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou par quelque vertu » (ibid.). Ainsi, dans *C'est un Sardanapale*, le nom propre renvoie à tout prince vivant dans la volupté, à l'image du dernier roi des Assyriens (669–627 av. J.-C.). De même, le nom propre *Néron* dans *C'est un Néron* désigne tout dirigeant qui fait preuve d'une cruauté comparable à celle de l'empereur romain (Dumarsais 1730 : 111). L'orientation de notre travail étant lexicologique, nous ne retiendrons ni le terme d'« antonomase », propre à la tradition des approches discursivo-rhétoriques, ni celui de « catachrèse » qui désigne les « mots qui ont perdu leur première signification, & n'ont retenu que celle qu'ils ont eue par extension » (Dumarsais 1730 : 45 ; cf. également Fontanier 1968 [1830] : 213 sqq.) et est lui aussi associé au domaine rhétorique.

Pour ce qui est des termes plus récents visant à désigner le passage du nom propre au nom commun ou les mots qui en résultent, nous écarterons celui de « communisation »[15], qui peut prêter à confusion en raison de la polysémie de l'adjectif *commun*, et celui d'« onomastisme » (Boulanger & Cormier 2001 : 3), marginal dans la recherche. Nous nous en tiendrons à l'acception courante du terme « éponyme » ('qui donne son nom à qqn ou qqch' ; PR), rejetant l'emploi qu'en fait Kocourek (1982 : 74) qui désigne par là, sur le modèle de la recherche anglo-saxonne, tant le nom propre à la base de la dérivation que le mot qui en dérive[16].

Nous optons pour les termes de « déonymisation » (*Deonymisierung*, *Deproprialisierung*) et d'« appellativisation » (*Appellativierung*) qui, s'ils sont employés indistinctement dans certains ouvrages de référence (Debus 2012 : 49, Nübling in : Nübling *et al.* 2012 : 61), ne sont pas pour autant équivalents : le premier met l'accent sur le détachement progressif de la catégorie du nom propre, le second sur le glissement vers le nom commun. Si le terme de « déonymisation » a trait à l'ensemble des unités lexicales issues du nom propre, à savoir, outre les noms communs, les verbes (*röntgen*[17]), les adjectifs (*napoléonien*) et les interjections (*Jesus!*/*Jésus, Marie, Joseph !*), celui d'« appellativisation » désigne communément le passage du nom propre à la catégorie des appellatifs, c'est-à-

15 Ce terme, lancé par Marouzeau (1950 : 160), a été repris entre autres par Damourette & Pichon (1968 : 526 sqq.), Gary-Prieur (1991b : 17, 1996 : 69), Molino (1982 : 12), Lapierre (1989 : 588 sqq.) et Leroy (2001 : 225, 2004 : 21).

16 Cet emploi, qui se rencontre entre autres chez Lapierre (1989 : 588 sq.) et Gaudin & Guespin (2000 : 247), est critiqué par Büchi (1991 : 140, n. 6) et Schweickard (1992 : 3 sq.). Ce dernier met en garde contre les confusions et quiproquos que peuvent engendrer de tels détournements terminologiques.

17 Du nom du physicien Wilhelm Conrad Röntgen (1845–1923), qui a découvert les rayons X.

dire des noms communs (MLS 2010)[18]. Les deux termes sont ainsi complémentaires. Nous parlerons de « déonymisation » dans le cadre de nos réflexions sur l'éloignement progressif des items de leur catégorie initiale, celle du nom propre, alors que nous préférerons le terme d'« appellativisation » dès lors qu'il s'agira d'envisager le phénomène dans sa globalité. Quant aux items résultant de cette évolution, nous parlerons de « déonomastiques »[19] (*Deonomastikon*, *deonymische Bildung*), terme fréquemment utilisé en linguistique française pour désigner de manière générique les mots issus de noms propres.

L'étude d'un phénomène lexical sur une période aussi longue impose le recours aux dictionnaires qui nous livrent une vue d'ensemble des mots et expressions en usage à une époque donnée et nous renseignent sur leur évolution[20]. Dans un premier temps, nous avons donc dépouillé un certain nombre de dictionnaires généraux. Ont été retenus, pour l'allemand, le *Deutsches Rechtswörterbuch online* (Heidelberger Akademie der Wissenschaften)[21], qui rend compte du vocabulaire juridique allemand et de la langue commune (en cas d'implications juridiques) du VI^e^ siècle au début du XIX^e^ siècle, le *Frühneuhochdeutsches Wörterbuch* (Anderson, Goebel & Reichmann 1989 sqq.)[22] couvrant la période allant du milieu du XII^e^ siècle au XVII^e^ siècle, le *Grammatisch-kritisches Wörterbuch der hochdeutschen Mundart* (Adelung 1811)[23] pour le XVIII^e^ siècle, le *Deutsches*

18 Le terme « appellatif » est plus fréquent dans les travaux de linguistique allemande que dans ceux sur le français. Marouzeau (1961), l'un des rares auteurs de dictionnaires spécialisés à l'enregistrer, note à son sujet : « terme employé quelquefois par la grammaire traditionnelle pour désigner le nom commun par opposition au nom propre, d'après une dénomination (*nomen appellativum*) que les grammairiens latins avaient traduite du grec (*onoma prosêgorikon*). » Dubois *et al.* (2002) retiennent une autre acception en définissant les appellatifs comme « des termes de la langue utilisés dans la communication directe pour interpeller l'interlocuteur auquel on s'adresse en le dénommant ou en indiquant les relations sociales que le locuteur institue avec lui : Madame*, êtes-vous prête ?* Camarades*, tous à la manifestation !* Paul*, viens ici* ». Dans cet emploi, les appellatifs rassemblent, outre les noms propres, des noms de parenté, des noms spécifiques (*Madame*, *camarade*) et des adjectifs (*eh, vilaine, viens ici !*). Le terme est absent du dictionnaire de Mounin (2000).

19 À l'origine, ce terme désignait l'étude des dérivés de noms propres (La Stella 1982 ; *la* déonomastique). Il a ensuite été appliqué aux dérivés ainsi formés, puis à tout mot issu d'un nom propre (*le* déonomastique).

20 Une étude basée uniquement sur des textes, qui dépasserait largement le cadre d'une recherche individuelle, recouperait – du moins en partie – le travail accompli par les lexicographes.

21 Projet en cours, l'aboutissement du dictionnaire étant prévu pour 2036.

22 Projet en cours, l'aboutissement du dictionnaire étant prévu pour 2027.

23 L'un des premiers dictionnaires généraux de l'allemand standard à orientation synchronique (cf. Schlaefer 2009 : 132). Johann Georg Krünitz (1728–1796) s'en inspira largement dans sa monumentale encyclopédie (1773–1858 ; 242 volumes !), qui contient également des déonomastiques de prénoms (cf. Hass-Zumkehr 2001 : 317).

Wörterbuch (Grimm 1854–1961), 'merveille de persévérance, mine d'or et œuvre unique en son genre dans le paysage dictionnairique'[24] qui retrace l'évolution du lexique depuis le milieu du XV^e^ siècle, et pour l'époque contemporaine, le *Wörterbuch der deutschen Gegenwartssprache* (Klappenbach & Malige-Klappenbach 1964–1977)[25] et le *Deutsches Universalwörterbuch* (Duden 2006)[26]. Pour le français, nous avons retenu le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (Wartburg 1922–2002), qui rend compte de l'évolution lexicale sur plus de dix siècles[27], le *Dictionnaire de l'Académie* (1694[28]) et le *Dictionnaire de la langue française* (Littré 1863–1869), dont la dimension normative contraste avec les *Curiositez françoises* (Oudin 1640), et enfin, pour l'époque moderne et contemporaine, le *Trésor de la langue française informatisé* et *Le nouveau Petit Robert* (Robert 2007). La présence, dans ces ouvrages, de déonomastiques familiers et populaires nous a amené à dépouiller par ailleurs nombre de dictionnaires spécialisés, consacrés notamment à la langue familière et argotique[29], à la langue des jeunes et des cités[30], aux injures[31], aux néologismes[32], à l'argot des soldats et des prisonniers[33] et aux domaines du sexe et de l'érotisme[34], sans oublier les lexiques et dictionnaires de variétés nationales[35], d'expressions et de proverbes[36] et bien sûr de déonomastiques[37].

---

24 Traduit par nos soins, texte original : « Wunder an Beharrlichkeit, […] Fundgrube und […] Unikum in der Wörterbuchlandschaft » (Hass-Zumkehr 2001 : 119).

25 Consultable en ligne via le DWDS.

26 Nous avons consulté, en guise de complément, la version en ligne régulièrement mise à jour qui intègre les néologismes les plus fréquents (www.duden.dewoerterbuch).

27 Le lexicographe Alain Rey note au sujet de cet ouvrage : « Le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg est sans doute le plus important dictionnaire étymologique jamais mené à bien ; il offre aux spécialistes du français un instrument de travail réellement incomparable, le lexique d'aucune autre langue n'ayant fait l'objet d'une description historique de cette ampleur. » (1971 : 83). Quelques pages plus loin, il le qualifie même de « dictionnaire des dictionnaires » (1971 : 95) !

28 Pour les autres éditions consultées, nous renvoyons à notre bibliographie.

29 Pour l'allemand, Küpper (2004), Trendbüro (2009) et Elfers (2015) ; pour le français, Larchey (1889), Sandry & Carrère (1974), Cellard & Rey (1991), Merle (1996, 2007), Cadarec (2005), Dontchev (2007), Bruant & Bercy (2009), Colin, Mével & Leclère (2010).

30 Ehmann (1992, 2001, 2008), Pons (2008), Langenscheidt (2012, 2013, 2015, 2016) ; Goudaillier (1997), Ribeiro (2014).

31 Pfeiffer (1996) ; Édouard (1983).

32 Herberg, Kinne & Steffens (2004), Steffens & al-Wadi (2015) ; Des Isnards (2014).

33 Küpper (1978), Möller (2000), Laubenthal (2001) ; Décheletте (1918), Armand (2012).

34 Borneman (1974), Skinner (1999) ; Courouve (1985), Delvau (2011).

35 Ammon *et al.* (2004), Sedlaczek (2011) ; Bergeron (1980), Dulong (1999) et Armange (2010).

36 Röhrich (1992), Schemann (1993), Duden (2008) ; Henry (1992), Bernet & Rézeau (2008), Tillier (2008), Brunet (2012).

37 Müller (1964), Köster (2003), Roth (2014) ; Dansel (1979), Cellard (1990), Germa (1993), Lesay (2004), Louis (2005), Maillet (2005), Lebouc (2011), Masuy (2011) et l'imposant dic-

Deux types de dépouillement se sont imposés en fonction du format et du volume des ouvrages :

– Pour les dictionnaires généraux, extrêmement volumineux[38], et quelques dictionnaires spécialisés[39], nous avons exploité les fonctionnalités proposées par les versions numériques et celles en ligne, et plus précisément le système de renvois vers des entrées apparentées[40] et la fonction « recherche »[41]. Grâce à cette dernière, nous avons pu par ailleurs retenir pour l'analyse un certain nombre d'items dont l'origine anthroponymique n'est plus reconnaissable : ainsi, en entrant « Vorn. »[42] dans le champ de recherche du *Deutsches Universalwörterbuch* (Duden 2006), on obtient les mots *Rüpel* et *Mauschel* ('commerçant juif') derrière lesquels se 'cachent' les prénoms *Ruprecht* et *Mošĕ*. De même, la recherche de « prénom » dans *Le nouveau Petit Robert* (2007) nous a conduit au mot *perroquet*, issu de *Perrot* (ancien diminutif de *Pierre*), celle de « diminutif » a mené à *marionnette*, issu de *Marion* (diminutif de *Marie*). Grâce aux portails du wörterbuchnetz (*Trier Center for Digital Humanities* ; Université de Trèves) et du CNRTL (*Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* ; CNRS / ATILF), qui permettent de rechercher des entrées dans plusieurs dictionnaires simultanément, nous avons pu obtenir des informations supplémentaires au sujet de tel ou tel déonomastique, notamment en ce qui concerne leur attestation dans plusieurs dictionnaires.
– Les nombreux dictionnaires spécialisés non disponibles sous format numérique ont été dépouillés manuellement.

Malgré toute l'attention portée au dépouillement, nous ne pouvons prétendre à un relevé exhaustif, non seulement en raison du traitement lexicographique des déonomastiques, souvent lacunaire et peu rigoureux (cf. Fontant 1998 : 12 sqq., Büchi 1993, 2002 : 256), mais aussi parce que dans le cas de la consultation de

tionnaire de Gillet (2013) et son supplément (2016).

38 Pas moins de trente-deux volumes pour le DW et seize pour le TLF. En comparaison, le dictionnaire des expressions et locutions de Röhrich (1992), dont les trois volumes rassemblent 1786 pages, et celui sur l'argot au XX^{e} siècle de Bruant & Bercy (2009), avec ses 1500 pages, sont plutôt maigres !

39 Küpper (2004) et Duden (2008).

40 Pour le DW et le WDG. Dans le DW, l'entrée *Hans* contient des renvois à *Hänschen* (dans l'expression *Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmermehr*), *Lachhans*, *Marterhans* ('lansquenet'), *Mosthans* ('amateur de moût'), *Plauderhans, Prahlhans*, *Tölpelhans*, etc. La même recherche dans le WDG nous a conduit aux items *Hansdampf*, *Hansguckindieluft*, *Hansnarr* et *Hanswurst*.

41 Pour AD, DW, DU, PR et TLFi.

42 Outre « Vorn. », les meilleurs résultats ont été obtenus par « Vorname » et « prénom », « Name » et « nom », « Kosef[orm] » et « diminutif ».

dictionnaires papier, on court le risque de passer à côté des items qui ont subi des changements formels ou sont issus de prénoms désuets.

Lors du dépouillement, nous avons été confronté de manière récurrente à deux questions. La première a trait à la fiabilité des sources écrites, problème qui s'est posé plus particulièrement dans le cas des dictionnaires et glossaires spécialisés (cf. Hass-Zumkehr 2001 : 364, Löffler 2005 : 122). Souhaitant écarter les hapax, qui ne présentent qu'un intérêt très limité dans le cadre de notre étude, et consigner le plus grand nombre possible de déonomastiques tombés en désuétude qui, eux, sont des témoins précieux de l'évolution linguistique, nous avons décidé de ne retenir que les entrées dont nous avons pu vérifier l'emploi, et de fixer le seuil de vérification en fonction des types de sources consultées. Pour les mots les plus anciens enregistrés dans les grands dictionnaires historiques, tels que *Kunz* ('sot, niais' ; DW) ou *robin* ('homme sans considération, prétentieux et sot' ; AC [1762], LIT), nous nous sommes contenté d'une seule attestation, provenant d'ailleurs souvent de ces mêmes dictionnaires. En revanche, pour les dictionnaires et glossaires modernes reposant sur une méthodologie douteuse, nous avons retenu un seuil de deux attestations univoques. Ainsi, ni *grüne Konrads* ('sous-vêtement' dans le jargon militaire ; K78) ni *Knastliesl* ('poupée mise à disposition des détenues féminines dans la cellule' dans l'argot pénitentiaire ; L01) n'ont été retenus pour notre étude, pas plus que *Hüftharry* ('lourdaud, maladroit' ; L15), puisqu'ils apparaissent dans une source peu fiable et que le seuil de vérification n'est pas atteint. Les items pour lesquels nous n'avons trouvé aucune occurrence, tels que *traquenard saint Michel* ('diable' ; OUD), ont été, quelle que soit la source, écartés de l'analyse[43].

La seconde question, essentielle pour notre étude, concerne la place à accorder aux variétés dialectales, véritable mine d'or pour qui s'intéresse aux noms communs et expressions issus de prénoms[44]. Dans l'impossibilité de rendre compte, pour chaque mot ou expression, de l'ensemble des variantes dialectales existantes ou ayant existé et de vérifier l'emploi de nombreuses variantes, aujourd'hui désuètes, nous n'avons retenu pour l'analyse que la forme non marquée. En revanche, afin d'illustrer certaines tendances à fort ancrage local, telle que la désignation péjorative d'un individu par un prénom fréquent (cf.

43 Il en va de même de certaines expressions comme *Als der Alte Fritz noch Gefreiter/noch Fahnenjunker war/noch [mit der Schippe] im Sand spielte* (D08) dont l'emploi semble se limiter aux glossaires et dictionnaires de locutions idiomatiques.

44 Les déonomastiques dialectaux ont d'ailleurs fait l'objet d'un certain nombre d'études, présentées dans notre état de la recherche.

p. 161), nous avons également cité des déonomastiques tirés de dictionnaires dialectaux[45].

À l'issue de notre dépouillement d'ouvrages lexicographiques, nous avons établi des listes d'items que nous avons par la suite complétées grâce à d'autres sources, à commencer par les principales études consacrées aux déonomastiques, qui reposent en partie sur d'autres dictionnaires que ceux retenus dans le cadre de notre travail[46]. Viennent ensuite quelques études richement documentées sur certains sociolectes, notamment Kluge (1901) et Günther (1905, 1965 [1919]) sur le rotwelsch, Schwob (1999 [1899]) sur l'argot français, Horn (1899) et Imme (1918) sur l'argot des soldats allemands, Sainéan (1915) et Dauzat (1918) sur celui des poilus. Enfin, plusieurs collègues et amis nous ont signalé des mots ou expressions employés en Suisse alémanique, en Autriche ou au Canada francophone ainsi que des néologismes issus de la langue des jeunes, contribuant ainsi à enrichir nos relevés.

Nous avons opté pour une présentation des résultats de nos dépouillements sous forme de tableaux dont les principes d'organisation sont exposés en introduction aux annexes. Celles-ci sont téléchargeables sur le site de l'éditeur à l'adresse suivante : http://www.narr-shop.de/l-appellativisation-du-prenom.html. À noter que dans l'analyse consacrée à tel ou tel item, nous n'avons pas toujours pu reprendre la totalité des informations figurant dans les tableaux. Ceux-ci, en donnant une vue d'ensemble des items retenus et de leur évolution sémantique, apportent un complément utile à notre étude et constituent un outil de consultation ponctuelle pour le lecteur. Nous espérons qu'ils puissent également servir de base à des études futures sur la question.

Notre travail s'ouvre sur la présentation des travaux consacrés à l'emploi des noms propres et plus particulièrement des prénoms en tant que noms communs en allemand et en français. Après avoir retracé les débuts de la recherche onomastique, nous nous intéresserons à l'évolution des travaux depuis la fin du XIX^{e} siècle, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (domaines d'analyse et aspects méthodologiques, entre autres). Notre bilan de la recherche, qui se veut critique, dégagera par ailleurs plusieurs aspects du phénomène qui n'ont été que rarement étudiés jusqu'à présent. Enfin, il nous donne l'occasion de passer en revue nombre de formations et de présenter ainsi un aperçu de la richesse des mots et expressions en jeu.

45 Dont *Schweizerisches Idiotikon* (Antiquarische Gesellschaft 1881–2012), *Wörterbuch der elsässischen Mundarten* (Martin & Lienhard 1899–1907), *Thüringisches Wörterbuch* (Spangenberg 1966–2006), *Mecklenburgisches Wörterbuch* (Wossidlo & Teuchert 1937–1998).

46 Ces études ainsi que les dictionnaires sur lesquels elles reposent sont présentés dans notre état de la recherche.

La deuxième partie du travail vise à circonscrire notre objet d'étude. Partant des résultats de nos dépouillements, nous montrerons tout d'abord à quel point les interactions entre prénom et lexique sont diverses et complexes. Nous nous attacherons ensuite à définir ce que nous entendons par « déonomastique de prénom », adoptant pour cela une approche qui s'inspire de la théorie du prototype (Kleiber 1990). Il s'agira de dégager les critères permettant de déterminer le « prototype » du déonomastique de prénom, entité abstraite combinant plusieurs propriétés caractéristiques de la catégorie. Nous présenterons ensuite les types de déonomastiques qui ne satisfont pas à la totalité de ces critères et d'autres items qui, bien qu'en lien avec le phénomène, n'entrent pas dans le cadre de notre étude.

Au début de la troisième partie, consacrée aux aspects sémantiques des déonomastiques, nous ferons le point sur quelques difficultés épistémologiques propres à ce genre d'études. Nous nous concentrerons ensuite sur les items prototypiques en dégageant les principaux facteurs linguistiques et extralinguistiques qui ont pu provoquer ou favoriser l'émergence d'une signification lexicale. Nous présenterons enfin une classification sémantique des items, y compris de ceux qui sont moins prototypiques. Cette classification, qui repose largement sur les catégories retenues dans les études antérieures, met l'accent sur les catégories intermédiaires susceptibles d'éclairer certaines régularités ou trames sémantiques. Elle fait par ailleurs apparaître la forte polysémie des déonomastiques de prénoms et la tendance à la péjoration, particulièrement marquée dans le domaine des désignations de personnes.

La quatrième partie présentera nos refléxions sur l'évolution, passée et présente, de l'appellativisation du prénom dans les deux langues.